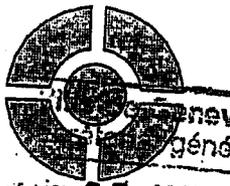


REÇU 15

03 JAN. 2002

→ NT  
d'opéra  
d'opéra JH457



87 JAN. 2

09 JAN.

Décision:

DA

A traiter par:

09 JAN. 2002

SCA  
SILE

17 Décembre 2001

Cher membre,

**Appel à candidature pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales**

Comme vous le savez, depuis 1997, la Fédération mondiale des Cités Unies (FMCU) et l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), ont travaillé à l'unification des deux organisations afin de créer une nouvelle organisation représentative des collectivités locales de par le monde. Les négociations engagées depuis se sont concluent par un accord historique au Congrès de l'Unité FMCU-IULA à Rio en mai 2001.

A cette occasion, les deux exécutifs ont adopté un projet de statuts pour la nouvelle organisation qui comporte la mission et les objectifs de la nouvelle organisation (voir annexe 1). Ce projet démontre clairement que la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales entend avoir un rôle clé au sein de la communauté internationale. Le but est de créer une organisation capable, non seulement de représenter et de promouvoir les autorités locales sur la scène internationale, mais aussi de faciliter l'échange d'expériences et d'information entre les autorités locales dans le monde.

La nouvelle organisation mondiale démarrera en janvier 2004 et nous souhaitons donc recevoir des propositions des villes pour l'accueil de son siège. Cette invitation est envoyée à nos membres et aux organisations associées. Les réseaux et associations d'autorités locales sont donc priés de faire circuler, aussi largement que possible, cette invitation à leurs membres dans toutes les régions du monde.

Nous espérons attirer les meilleures candidatures possibles. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle offerte aux villes qui souhaitent améliorer leur image internationale, jouer un rôle majeur dans la création d'une nouvelle organisation mondiale et dans les relations avec les Nations unies, les organisations internationales et le réseau mondial d'autorités locales et des associations nationales.

Le choix de la ville qui hébergera le siège de la nouvelle organisation mondiale aura lieu à la prochaine Session exécutive conjointe FMCU-IULA en juin 2002. Cette sélection se fera sur la base d'une combinaison de facteurs, le but étant de trouver le meilleur équilibre global dans le choix du meilleur lieu pour le lancement et le développement de la nouvelle organisation.

Pour faciliter le processus de décision, la première Session exécutive conjointe a décidé d'un certain nombre de critères de sélection (voir annexe 2). Les critères de sélection sont les suivants:

1. les avantages de proximité
2. Les avantages financiers directs
3. L'environnement financier, fiscal et social pour le personnel
4. L'environnement urbain

Fédération mondiale des cités unies (FMCU) •  
 World Federation of United Cities (FMCU-UTO)  
 60 rue La Boétie  
 75008 Paris - FRANCE  
 Tel. • Phone : (+33) 1 53 96 05 80 | Fax : (+33) 1 53 96 05 81  
 E-mail : contact@fmcu-uto.org | Web : www.fmcu-uto.org

International Union of Local Authorities (IULA)  
 PO Box 90646  
 2509 LP The Hague  
 The Netherlands  
 Tel +31 70 3066066 Fax +31 70 3500496  
 Email iula@iula.org Website www.iula.org

En outre, la ville souhaitant accueillir le siège devra:

- (a) être membre de la FMCU ou de IULA (directement ou à travers son association d'autorités locales)
- (b) s'engager, si elle est choisie, à devenir un membre individuel de la nouvelle organisation.

Les villes qui souhaitent répondre à cette invitation, devront envoyer les documents suivants:

- (a) une proposition (maximum 20 pages y inclus les annexes) montrant comment la ville répond aux critères de sélection de l'annexe 2.
- (b) Une lettre signée du maire et du responsable de l'organe exécutif municipal confirmant l'accord de la ville sur la proposition et les offres financières qu'elle contient.

Ces documents devront être envoyés par la poste dans une enveloppe cachetée sur laquelle il sera clairement indiquée « proposition pour le siège de la nouvelle organisation mondiale », avec une lettre d'envoi aux deux adresses suivantes :

**Sarah O'Brien**  
Policy Director  
International Union of Local Authorities  
PO Box 90646  
2509 LP The Hague  
The Netherlands  
Email [s.obrien@iula.org](mailto:s.obrien@iula.org)

**Marie Laure Roa**  
Chargée de mission  
Fédération mondiale des cités unies  
60, rue la Boétie  
75008 Paris  
France  
Email [marie-laure.roa@fmcu-uto.org](mailto:marie-laure.roa@fmcu-uto.org)

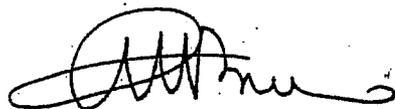
La date limite pour la réception des propositions est le 26 mars 2002. Un accusé de réception sera envoyé aux villes candidates à réception de leur proposition, qui ne sera ouverte, simultanément, par les collaborateurs de la FMCU et de IULA, qu'après la date limite.

Une évaluation initiale sera faite par un Comité d'évaluation composé des Présidents et des Vice-Présidents de la FMCU et de IULA, aidé des deux secrétariats généraux. Des visites techniques dans les villes candidates, si cela s'avère nécessaire, pourront être effectuées pour améliorer et valider l'information fournie et pour visiter les bureaux ou voir tout autre moyen proposé. Le comité d'évaluation rendra compte à la Session exécutive conjointe en juin 2002 pour une prise de décision à cette Session.

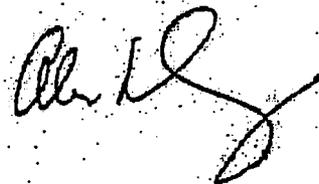
Si vous souhaitez être informé des développements sur le processus de création de la nouvelle organisation, contactez, s'il vous plait, nos secrétariats généraux.

En espérant que cette invitation retiendra votre plus grand intérêt, nous vous prions de croire, cher membre, à nos sentiments les plus cordiaux.

**Mercedes Bresso**  
*Présidente de la Province de Turin (Italie)*  
*Présidente de la FMCU*



**Alan Lloyd**  
*Président de IULA*



**Mission, objectifs de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales tels que convenus entre la FMCU et IULA**

La mission de la nouvelle organisation mondiale:

*Etre la voix unie et le défenseur de l'autonomie locale démocratique, défendant ses valeurs, objectifs et intérêts par la coopération entre pouvoirs locaux, et au sein de la plus large communauté internationale.*

Pour réaliser cette mission, les objectifs suivants seront poursuivis :

- a. Promouvoir une autonomie locale démocratique forte et effective dans le monde entier.
- b. Promouvoir l'unité et la coopération entre les membres.
- c. Assurer une représentation politique effective du pouvoir local au sein de la communauté internationale, notamment vis à vis de l'ONU et de ses agences.
- d. Etre la source mondiale majeure d'information et de renseignement concernant le autorité locale.
- e. Etre la source mondiale du savoir, des échanges et des programmes de renforcement des compétences et des moyens, soutenant la mise en place et le renforcement de collectivités territoriales et associations nationales libres et autonomes.
- f. Promouvoir le développement économique, social, environnemental et culturel, la formation et le service à la population en se fondant sur les principes de durabilité et de lutte contre l'exclusion.
- g. Promouvoir l'égalité entre les races et les sexes, et combattre toutes les formes de discrimination illégales au vu du droit international et/ou illégitimes quant aux valeurs et règles internes de l'organisation.
- h. Etre une organisation démocratique forte, reflétant dans sa composition et son fonctionnement la diversité des sphères locales de gouvernance.
- i. Promouvoir la coopération décentralisée et la coopération internationale entre les collectivités territoriales et leurs associations.
- j. Promouvoir les jumelages et le partenariat comme moyen de connaissance réciproque et d'amitié entre les populations.
- k. Développer des politiques, des programmes et des initiatives dans le cadre des mission, valeurs et objectifs de la nouvelle organisation mondiale, ce qui implique la recherche de moyens appropriés pour les mettre en oeuvre, dans le cadre des règles internes de l'organisation.

En poursuivant ces objectifs, la nouvelle organisation mondiale entreprendra toute action et initiative jugée adéquate et souhaitable en vue de la réalisation de l'objectif d'une autonomie locale forte et efficace dans le monde entier, notamment :

- a. Diffuser à ses membres, par des publications, des colloques et grâce aux nouvelles technologies, une information sur la situation et l'évolution des autorités locales dans le monde.
- b. Collaborer activement avec les Nations Unies et favoriser la coopération avec d'autres organisations internationales de collectivités locales.
- c. Devenir une source mondiale majeure d'information concernant l'autonomie locale, les autorités locales, la solidarité internationale et l'échange de savoirs.
- d. Développer des initiatives et programmes d'action fondé sur les principes d'autonomie et de solidarité internationale notamment par la coopération décentralisée, des projets de développement entre pouvoirs locaux et entre associations de pouvoirs locaux. Rechercher des financements et mettre en place des instruments financiers pour soutenir ces projets.
- e. Construire une plate-forme internationale d'échanges, de partenariats afin de renforcer les capacités des autorités locales et de leurs associations.
- f. Organiser des congrès, des événements et autres activités et augmenter le nombre des adhésions afin de renforcer l'influence politique de la nouvelle organisation mondiale et son autonomie financière.

### Critères de sélection pour la ville hôte du siège de la nouvelle organisation mondiale d'autorités locales.

1. Veuillez noter que dans le chapitre "avantages financiers directs", nous demandons aux villes de proposer une contribution financière à la nouvelle organisation, par exemple des bureaux gratuits ou à prix réduits. Si les villes offrent des bureaux, alors nous leur demandons de fournir autant d'information que possible en ce qui concerne le coût éventuel et l'emplacement probable, et d'identifier clairement la durée prévue pour tout engagement financier.
2. En ce qui concerne les critères de sélection, nous souhaitons que toutes les fois que cela est possible, les villes fournissent des indicateurs nationaux ou internationaux et des exemples concrets à l'appui de leur proposition. Pour aider dans ce processus, nous avons fourni quelques indicateurs et exemples possibles que les villes peuvent adopter. Nous informons les villes candidates que nous ne disposons pas de services de traduction et que par conséquent, elles doivent fournir des documents au moins en français et en anglais, et toutes les annexes dans l'une au moins de ces deux langues.

Critères de sélection	Indicateurs et exemples éventuels
<b>1. Avantages de proximité</b>	
a. proche d'un aéroport international desservi par des lignes aériennes importantes offrant pour les membres une bonne accessibilité à partir des différentes parties du monde.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Temps du trajet et moyens de transport jusqu'au plus proche aéroport international.</li> <li>▪ Nombres de vols directs par jour vers l'Asie, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.</li> <li>▪ exemples d'organisations internationales qui ont leurs bureaux dans la ville</li> </ul>
b. proche des agences des Nations unies et autres organisations internationales intéressantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exemples d'hôtels, bon marché, moyen et de haut standing dans la ville</li> </ul>
c. bonne capacité hôtelière et raisonnable en termes de rapport qualité / prix.	
<b>2. Avantages financiers directs</b>	
a. mise à disposition des bureaux convenables (300 à 400 m <sup>2</sup> ) gratuitement ou à un coût réduit (en ce qui concerne le loyer, les taxes et autres coûts accessoires du bureau) avec un accès raisonnable au centre de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dimension des bureaux</li> <li>▪ équipements de bureaux</li> <li>▪ situation des possibilités existantes ou description des options possibles</li> <li>▪ coûts annuels des bureaux en US \$ ou en Euros (y inclus le loyer, les taxes et les autres coûts annexes) pour la nouvelle organisation mondiale.</li> <li>▪ Durée des contributions financières proposées.</li> </ul>
b. mise à disposition des salles de réunions et de conférence gratuitement ou à un coût réduit;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ détails des disponibilités, proximité et du coût de salles de réunions et de conférence</li> </ul>
c. autres avantages financiers directs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avantages financiers additionnels offerts directement par la ville, y inclus leur durée.</li> <li>▪ Avantages financiers et fiscaux pour les organisations internationales et leur personnel.</li> </ul>

<p><b>3. Environnement financier, fiscal et social pour les besoins du personnel</b></p> <p>a. le coût moyen pour l'employeur (en US\$ ou en Euros) pour l'emploi du personnel y compris les charges sociales et le niveau de taxation;</p> <p>b. les avantages sociaux pour le personnel y compris les non-nationaux</p> <p>c. le coût général de la vie pour les entreprises et les résidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ coûts totaux pour un employeur. d'un membre du personnel recevant une part salariale nette de 15000US\$, de 30000US\$ et de 60.000 US\$ ou l'équivalent en Euros</li> <li>▪ niveau des charges salariales pour l'employé en fonction du salaire</li> <li>▪ détails des avantages sociaux pour les employés travaillant dans la ville et le pays.</li> <li>▪ Coûts moyens du logement dans la ville comparés aux salariés moyens</li> </ul>
<p><b>4. Environnement urbain</b></p> <p>a. la qualité du transport public, le niveau de sécurité, et d'autres avantages majeurs en ce qui concerne la qualité de la vie;</p> <p>b. et un bon environnement en ce qui concerne les télécommunications.</p> <p>c. inclusif, (qui ne pratique aucune forme de discrimination)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ détails sur le système des transports publics</li> <li>▪ statistiques sur la criminalité</li> <li>▪ indicateurs environnementaux</li> <li>▪ téléphone, Internet et video-conference disponibles dans la ville</li> <li>▪ exemples de la politique de non-discrimination de non-exclusion dans la ville</li> </ul>